



Comité Syndical
Séance du 28 mars 2025

DÉLIBÉRATION N° C2025-004

L'an deux mille vingt-cinq, vingt-huit mars à dix heures et trente minutes, se sont réunis, à L'Usine l'Interval à Ivry-sur-Seine, les membres du Comité Syndical du Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, régulièrement convoqués le 19 mars 2025, sous la Présidence de M. Corentin DUPREY, Président du Syctom.

Secrétaire de séance : M. Yvon LEJEUNE

Date de la convocation	19 mars 2025
Nombre de délégués en exercice :	87
Présents :	44

Objet : **Avis du Syctom sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'EPT Plaine Commune**

Etaient présents :

M. Alexis BACHELAY, M. Pierre RABADAN, Mme Jacqueline BELHOMME, M. Khaled BEN-MOHAMED, M. Benoît BLOT, M. Geoffroy BOULARD, M. Philippe BOUYSSOU, M. Mike BUDAKCI, M. Jean-Luc CAEDDU Jean-Luc, M. Eric CESARI, M. Pierre CHEVALIER, Mme Perrine COULTER, Mme Florence CROCHETON-BOYER, Mme Sophie DESCHIENS, M. Bruno JACON, M. Corentin DUPREY, M. Jean-Paul FAUCONNET, M. Lino FERREIRA, M. Vincent FRANCHI, Mme Kheira FREIH BENGABOU, Mme Jean-Michel GENESTIER, M. Daouda GORY, M. Antoine GUILLOU, M. Mathieu HANOTIN, Mme Florence HOUDOT, M. Julien JABOUIN, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Patrick LASCOUX, Mme Nathalie LAVILLE, M. Yvon LEJEUNE, M. Florentin LETISSIER, Mme Charlotte LIBERT-ALBANEL, Mme Najat MABCHOUR, Mme Florence DE PAMPELONNE, Mme Françoise MONTSENY, M. Pascal PELAIN, M. Christian PERNOT, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Sylvain RAIFAUD, M. Paul SIMONDON, Mme Delphine TERLIZZI, M. Pascal TURANO, Mme Léa VASA, Mme Zineb ZOUAOUI

Etaient suppléés :

M. Frédéric BADINA-SERPETTE titulaire est suppléé par M. Pierre RABADAN suppléant(e)
M. Jean-Philippe DUMONT titulaire est suppléé par M. Bruno JACON suppléant(e)
M. Hervé MARSEILLE titulaire est suppléé par Mme Florence DE PAMPELONNE suppléant(e)

Etaient absents excusés :

M. Pierre BAGUET, M. Eric BERDOATI, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Karim BOUAMRANE, M. Grégory CANAL, M. Sidi CHIAKH, M. Kader CHIBANE, M. Mahor CHICHE, Mme Michèle CLAVEAU, M. François DAGNAUD, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Lamia EL AARAJE, M. Fouad EL KOURADI, Mme Nelly GARNIER, M. Jean-Philippe GILLET, Mme Nadine HERRATI, Mme Pénélope KOMITES, Mme Johanne KOUASSI, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Philippe LAMARCHE, M. Jean LAUSSUCQ, M. Thierry LE GAC, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Odette MENDES, Mme Carine PETIT, M. Jérémy REDLER, M. Hamidou SAMAKE, M. Florian SITBON, M. Mostefa SOFI, Mme Cécile SPANO, M. Ludovic TORO

Excusés ayant donné pouvoirs :

M. Rafik ALOUT donne procuration à M. Jean-Paul FAUCONNET
M. Jean-Noël AQUA donne procuration à Mme Raphaëlle PRIMET
Mme Christiane BARODY-WEISS donne procuration à M. Pierre CHEVALIER
Mme Françoise CELATI donne procuration à M. Patrick LASCOUX
Mme Rachida DATI donne procuration à M. Vincent FRANCHI
M. Alexis GOVCIYAN donne procuration à M. Geoffroy BOULARD
M. Abdelfattah MESSOUSSI donne procuration à M. Mathieu HANOTIN
M. Patrice PINARD donne procuration à M. Eric CESARI
Mme Audrey PULVAR donne procuration à M. Paul SIMONDON
Mme Gabriela REIGADA donne procuration à M. Benoît BLOT
M. André SANTINI donne procuration à M. Corentin DUPREY
M. François VAUGLIN donne procuration à M. Antoine GUILLOU

Le Comité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 153-16, L. 153-17 et R. 153-4 ;

Vu la demande d'avis sur la révision du PLUi de l'EPT Plaine Commune ;

Vu le dossier de révision du PLUi de l'EPT Plaine Commune,

Vu le Schéma de Cohérence Territorial de la Métropole du Grand Paris

Considérant l'enquête publique tenue en février 2024 dans le cadre de la modification n°4 du PLUi de Plaine Commune et les recommandations formulées par le Commissaire enquêteur en réponse aux observations du Syctom concernant le projet de prolongement de la servitude de voirie SLO179,

Considérant que le projet de révision du PLUi arrêté par Plaine Commune prévoit de prolonger sur la Commune de Saint-Ouen-sur-Seine la servitude de voirie SLO179 au droit de la servitude du Syctom SLSYC190,

Considérant cependant qu'il ressort de l'examen des différents documents du dossier du projet de révision du PLUi de Plaine Commune que ce prolongement impactera les parcelles n°23 et n°89, sur lesquelles est installée l'Unité de Valorisation Energétique (site classé ICPE) à Saint-Ouen-sur-Seine ;

Considérant en effet que le prolongement de cette servitude créera la possibilité d'une potentielle voirie traversant une zone hautement dangereuse au sein de l'emprise des terrains de l'usine du Syctom, actuellement titulaire de la servitude mentionnée "Servitude de Localisation SYCtom 195" désormais SLSYC190 dans le projet de révision du PLUi, en méconnaissance des protections nécessaires à proximité de cette usine classée ICPE,

Considérant que ce positionnement serait préjudiciable à l'exploitation de l'UVE "Etoile Verte" de Saint-Ouen-sur-Seine,

Considérant en conséquence la demande du Syctom que soient prises en compte les préconisations formulées à la suite de l'enquête publique tenue en février 2024 dans le cadre de la modification n°4 du PLUi,

Le Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Adopté à l'unanimité

Votants : 56

Pour : 56

M. Rafik ALOUT, M. Jean-Noël AQUA, M. Alexis BACHELAY, M. Pierre RABADAN, Mme Christiane BARODY-WEISS, Mme Jacqueline BELHOMME, M. Khaled BEN-MOHAMED, M. Benoît BLOT, M. Geoffroy BOULARD, M. Philippe BOUYSSOU, M. Mike BUDAKCI, M. Jean-Luc CADEDDU Jean-Luc, Mme Françoise CELATI, M. Eric CESARI, M. Pierre CHEVALIER, Mme Perrine COULTER, Mme Florence CROCHETON-BOYER, Mme Rachida DATI, Mme Sophie DESCHIENS, M. Bruno JACON, M. Corentin DUPREY, M. Jean-Paul FAUCONNET, M. Lino FERREIRA, M. Vincent FRANCHI, Mme Kheira FREIH BENGABOU, Mme Jean-Michel GENESTIER, M. Daouda GORY, M. Alexis GOVCIYAN, M. Antoine GUILLOU, M. Mathieu HANOTIN, Mme Florence HOUDOT, M. Julien JABOUIN, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Patrick LASCOUX, Mme Nathalie LAVILLE, M. Yvon LEJEUNE, M. Florentin LETISSIER, Mme Charlotte LIBERT-ALBANEL, Mme Najat MABCHOUR, Mme Florence DE PAMPELONNE, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Françoise MONTSENY, M. Pascal PELAIN, M. Christian PERNOT, M. Patrice PINARD, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Gabriela REIGADA, M. André SANTINI, M. Paul SIMONDON, Mme Delphine TERLIZZI, M. Pascal TURANO, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, Mme Zineb ZOUAOUI

Contre :**Abstention :****NPPV :****DECIDE**

Article 1 : d'émettre un avis favorable avec réserve sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'EPT Plaine Commune.

La réserve porte sur le tracé de la servitude SLO179 qui doit être positionnée en dehors des parcelles n°23 et n°89, sur lesquelles est installée l'Unité de Valorisation Energétique à Saint-Ouen-sur-Seine, site classé ICPE, conformément au plan ci-annexé.

Article 2 : le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à accomplir tous les actes et toutes diligences nécessaires.

M. Corentin DUPREY

M. Yvon LEJEUNE

Président du Syctom

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président du Syctom dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Paris, dans un délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site <https://www.telerecours.fr/>